

L'ajournement

● (2240)

M. Ron Ritchie (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député au sujet des mesures spéciales que le gouvernement compte prendre pour atténuer les effets de sa politique des taux d'intérêt sur les petites entreprises. Je tiens d'abord à souligner que les politiques économiques adoptées par le gouvernement visent à maîtriser et à réduire l'inflation et qu'elles aideront ultérieurement les petites entreprises en créant un milieu stable qui leur permettra de croître et de prospérer. Si les petites entreprises éprouvent des problèmes à l'heure actuelle, ce n'est pas à cause des politiques économiques de notre gouvernement, mais à cause des tendances inflationnistes produites par les politiques et les mesures adoptées depuis plusieurs années.

Le député ne pense certainement pas que le gouvernement aiderait à long terme les petites entreprises, les entreprises importantes, les consommateurs ou qui que ce soit en adoptant des politiques qui accentueraient les tendances inflationnistes. Cela voudrait dire notamment que nous aurions pendant long-

temps des taux d'intérêt supérieurs à 10 p. 100 et que les autres frais que subissent les petites entreprises continueraient d'être gonflés par l'inflation.

Personne, que ce soit le député ou le gouvernement, n'aime que les taux d'intérêt soient aussi élevés, mais comme le ministre des Finances l'a signalé, c'est le moindre de deux maux. En outre, il faut considérer la situation dans son ensemble, malgré les effets néfastes des taux d'inflation. On estime que chaque fois que les taux d'intérêt augmentent de 1 p. 100, l'ensemble des frais d'une entreprise moyenne augmentent d'environ p. 100. Bien entendu, cela correspond aux autres hausses de frais que l'inflation a malheureusement entraînées pour les entreprises commerciales.

Le député comprendra certainement que c'est au ministre des Finances qu'il appartiendra d'annoncer le soir du budget si le gouvernement compte prendre des mesures spéciales pour aider les petites entreprises.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 42.)